

## **1/ GÉNÉRALITÉS**

Le Studio a pour vocation l'enseignement de la danse\*.

Il dispense des cours pour enfants dès l'âge de 18 mois, adolescents, adultes, de tous genres.

La Direction seule se réserve le droit de réaliser un spectacle durant l'année.

\* *La danse peut être enseignée physiquement au studio, en ligne ou par des capsules vidéo.*

## **2/ CONDITIONS D'INSCRIPTION ET DE RÉINSCRIPTION**

### **2.1 Modalités d'inscription**

Les dates d'inscription sont fixées par le Studio. Les inscriptions sont obligatoires afin d'avoir accès au(x) cours désiré(s). La démarche d'inscription s'effectue en ligne UNIQUEMENT sur le site Web du Studio et nécessite la pièce suivante:

- **Un formulaire d'inscription dûment rempli et les termes et conditions approuvés. Pour les mineurs (moins de 18 ans), le consentement des parents est obligatoire.**

L'inscription ne sera prise en considération qu'après le paiement des cotisations du présent contrat.

Le Studio acceptera des inscriptions ultérieures dans la mesure où il y aura des places disponibles et à condition que l'intégration de l'élève ne perturbe pas la progression pédagogique du cours. Elle ne pourra se faire que sur avis de la Direction en accord avec le (la) ou les professeurs concerné(e)s. Les conditions administratives restent inchangées.

Le nombre d'élèves par cours est limité entre 12 et 15 personnes par studio, selon le cours.

### **2.2 Inscription en ligne**

Toute personne qui décide de réserver sa place en ligne ou par téléphone auprès du Studio, aura 5 jours (soit une semaine ouvrée) pour régler sa réservation. Faute de quoi, la Direction du Studio annulera sa réservation et laissera ainsi la place vacante.

Le consommateur reconnaît que le présent contrat ne peut être cédé ou transféré.

## **3/ PAIEMENT DES COURS**

### **3.1 Tarifs**

Le tarif appliqué est celui correspondant à la grille des tarifs de l'année en cours. Il est fixé sur une base annuelle et tient compte des vacances scolaires, de la semaine de relâche et des jours fériés selon le calendrier québécois et canadien (*voir calendrier ci-dessous*). Des réductions s'appliquent pour un élève suivant plusieurs cours ainsi que pour les membres d'une même famille (selon les règles en vigueur).

### **Jours de fermeture du Studio :**

- Du 19 décembre 2021 au 9 janvier 2022 : Vacances de Noël
- Du 27 février au 7 mars 2022 : Semaine de relâche
- Vendredi 15 avril 2022 : Vendredi Saint
- Lundi 18 avril 2022 : Lundi de Pâques

### **3.2 Modalités de paiement**

Les modalités de paiement doivent être lues et acceptées dans l'espace au contrat prévu à cet effet. Dans tous les cas, un élève ne peut se réinscrire qu'après avoir soldé tous les paiements de l'année précédente. La Direction peut aussi se voir refuser l'accès au cours d'un élève.

L'ensemble des frais sont payables en ligne uniquement. Pour le règlement des cours, le prélèvement bancaire est offert en 10\*, 4, 2 ou 1 versements (\*selon certaines modalités) et reste le seul moyen de paiement actif. Pour toute autre activité (financement, achat DVD, etc...), le paiement par chèque est autorisé. Tout chèque retourné par une institution bancaire entraînera des frais de **15\$** payables par le consommateur.

Le consommateur s'engage à payer toute la somme due au commerçant aux termes du présent contrat.

### **3.3 Report de cotisation et annulation du contrat**

Une ouverture de cours est conditionnelle à l'inscription d'un minimum d'élèves (8 minimum requis). La Direction se réserve le droit de garder un cours ouvert même si le nombre d'élèves n'atteint pas le minimum requis. Seul un crédit sera émis pour un élève avec un certificat médical envoyé dans le mois suivant l'arrêt, faute de quoi les frais de cours seront encaissés. Tout isolement pour cause de maladie ne sera pas remboursé.

La Direction se donne le droit exceptionnel d'annuler l'inscription d'un élève si celui-ci vient à perturber le cours, que son comportement est trop difficile à gérer, ou que le professeur juge son attitude trop difficile.

En cas de force majeure (tempête de neige, pandémie ou autres), le Studio se réserve le droit d'annuler les cours. Les élèves concernés seront avisés par courriel. Le Studio s'engage à faire tout son possible pour reprendre les cours manqués.

Le client ne peut exiger un remboursement des cours lorsque ces derniers sont donnés autre qu'en présentiel et que des mesures gouvernementales ou provenant d'autres instances sont instaurées au cours de la session pour laquelle le client a souscrit. *(Source de l'Office de la protection du consommateur)*

Tout paiement en retard entrainera des frais supplémentaires de 15\$. Un non-paiement peut engager des poursuites judiciaires.

Dans le cas où l'horaire ne permettrait pas de reprise, les cours seront simplement annulés et non-remboursés mais plutôt crédités.

Le Studio se veut un espace ouvert et inclusif à tous. Tous comportements ou propos jugés insultants ou désobligeant seront sanctionnés et engageront des procédures judiciaires.

Mention exigée par la loi sur la protection du consommateur (articles 190 à 196).

Le consommateur peut résilier le contrat à tout moment en envoyant **un avis écrit** au commerçant **au moins 24 heures à l'avance**. Le motif du non présentiel n'est pas recevable pour un remboursement car le service est rendu même si le cours est en ligne. Le contrat est résilié, sans autre formalité, dès l'envoi de l'avis. Si le consommateur résilie le présent contrat avant que le commerçant ait commencé à exécuter ses services, le consommateur devra payer un frais d'administration de 50\$ + les frais engagés de la plateforme de réservation, soit 4\$/ personne inscrite.

## **4/ ORGANISATION ET DISCIPLINE**

### **4.1 Assiduité et ponctualité**

Se référer à l'horaire dans le contrat ou sur le site internet [www.lestudio.dance](http://www.lestudio.dance)

Chaque élève s'engage à adopter un comportement de nature à garantir la progression et le bon fonctionnement du cours. Il s'engage notamment à participer de façon assidue aux cours ainsi qu'aux séances de répétitions du spectacle de fin d'année (si celui-ci a lieu). L'assiduité est essentielle pour pouvoir dispenser un enseignement de qualité. Les absences ne sont pas remboursées.

### **4.2 Absence de l'élève**

Le parent ou l'élève doit aviser par courriel ([info@lestudio.dance](mailto:info@lestudio.dance)) **au minimum 24h à l'avance**, son absence au cours à l'heure planifiée. Tout cours manqué ne pourra être repris. Cependant l'élève pourra rattraper son cours virtuellement.

### **4.3 Exclusion**

Le Studio se réserve le droit d'exclure tout membre dont la présence perturbera le bon fonctionnement de l'école et notamment des cours.

### **4.4 Absences du professeur**

Les absences du professeur sont systématiquement signalées. Si pour des raisons indépendantes de sa volonté, le professeur ne peut assurer un cours, il tentera dans la mesure du possible de se faire remplacer ou de reprendre le cours. En tout état de cause, les annulations de séances ne donnent aucun droit à un remboursement partiel ou total de la participation financière annuelle.

## **5/ CONDITIONS PARTICULIÈRES - SÉCURITÉ ET HYGIÈNE (COVID-19)**

Les élèves et parents du Studio devront respecter les mesures sanitaires mises en place par le Gouvernement du Canada et la Santé publique (lavage des mains, respect des règles de distanciation sociale, port du masque (si désiré)).

Les parents devront attendre leurs enfants **à l'extérieur** du Studio. Les enfants seront invités à entrer dans l'enceinte de l'établissement par leur professeur et/ou autre membre du personnel par l'entrée principale du Studio (2690 rue Masson). Ils devront quitter par la sortie arrière donnant sur le stationnement. Le parent ou responsable légal d'un mineur devra impérativement être là. Une fois le cours fini, le Studio se dégage de toutes responsabilités et ne pourra garder les enfants dans l'enceinte de l'établissement.

Tout élève présentant des symptômes de quelque maladie et, en particulier ceux liés au COVID-19, devra s'isoler du Studio pendant une période de 14 jours volontairement. Il pourra suivre les cours à distance. Aucun manquement à cette condition ne sera toléré et pourra entraîner l'annulation du dit contrat.

L'accès aux toilettes sera limité.

Si un professeur ou membre du personnel estime qu'un enfant présente quelques symptômes, il devra alors l'exclure volontairement du cours, le placer en isolement provisoire, lui offrir un masque et devra communiquer avec le parent afin que celui-ci vienne le récupérer dans les 15 minutes suivant l'appel.

Aucun sac à dos, sac de voyage ou autre ne sera toléré dans le Studio pour tous les mineurs (18 ans et moins).

Tous les élèves devront respecter les procédures mises en place et envoyées par courriel lors de la validation de l'inscription.

Les professeurs sont responsables des élèves uniquement durant l'heure effective du cours. La salle de cours doit être laissée dans un état de propreté et de rangement convenable.

Le matériel mis à la disposition des élèves doit être respecté suivant les conditions d'utilisation définies sur place. Les règles de vie de groupe, notamment le respect d'autrui, doivent être strictement observées. Le Studio décline toutes responsabilités en cas de perte, de vol ou d'accidents ayant lieu en dehors de l'enceinte du studio. Les téléphones portables doivent être en mode silencieux pendant la durée de présence dans les locaux.

Le consommateur reconnaît que la pratique de toute activité physique comporte des risques de blessures et que le Studio ne peut être tenu responsable de celles-ci.

### **5.1 Tenue**

Les élèves doivent adopter une tenue vestimentaire adéquate aux disciplines (voir la fiche explicative du cours). Il est obligatoire d'avoir des chaussons dédiés à la pratique de la discipline choisie (voir la fiche explicative du cours). Le port de bijoux et de montres est interdit pendant le cours.

Les enfants doivent arriver au Studio déjà habillés en tenue de danse. Afin de respecter au maximum les mesures sanitaires, les enfants ne seront pas autorisés à revêtir leur uniforme de danse au studio.

## **6/ DROIT À L'IMAGE**

Toute captation vidéo ou photo faite par un élève est interdite lors de nos cours, activités, sauf sur avis contraire. Tout manquement à cette condition pourra entraîner des poursuites judiciaires à l'encontre de la personne ou des tuteurs visés.

Lors de ses activités, le Studio capte certaines images à des fins promotionnelles. À moins d'un avis contraire écrit, le participant et/ou ses parents acceptent la prise de photos et/ou vidéos ainsi que la diffusion de ces images, demeurant la propriété du Studio.

## **7/ MANQUEMENT AU PRÉSENT RÈGLEMENT**

Tout manquement au présent règlement pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.

## **8/ SPECTACLE DE FIN D'ANNÉE (SI LA DIRECTION DÉCIDE D'EN PRODUIRE UN)**

Tout élève (à l'exception de la Zumba, des cours de loisirs, des cours parents/enfants, des groupes aînés et des danses créatives) se voit automatiquement inscrit dans le spectacle de fin d'année qui aura lieu entre les mois de mai et juillet. Sa présence est donc

rendue obligatoire aux pratiques communes, exceptionnelles, lors de la répétition générale et lors des deux représentations. Sauf exception, le parent ou l'élève doit obligatoirement prévenir son (ou ses professeurs) de son absence, au plus tard avant le mois de janvier.

#### **9/ COSTUMES**

Chaque élève participant au spectacle doit avoir son ou ses costumes nécessaires. L'élève ou le parent doit impérativement avoir payé les costumes du spectacle en octobre et en janvier. Le paiement des costumes se fait directement lors de l'inscription. Si le professeur choisit de ne pas faire le nombre de chorégraphies initiales, le Studio se verra dans l'obligation de rembourser les élèves ou parents, ou de leur faire un crédit sur la prochaine session.